



Bordeaux Métropole soutient les entreprises impactées par les incendies de Gironde

À la suite des incendies de l'été 2026 et de leurs conséquences sur la fréquentation touristique, Bordeaux Métropole déploie un fonds exceptionnel de 6 millions d'euros pour soutenir les petites entreprises fragilisées. Destiné aux professionnels ayant subi une baisse significative de leur chiffre d'affaires, ce dispositif prévoit une aide pouvant atteindre 5 000 euros par établissement. Les entreprises éligibles peuvent déposer leur demande en ligne jusqu'au 31 décembre 2026.

Selon une enquête menée par la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde, 52 % des entreprises interrogées ont enregistré une baisse de leur chiffre d'affaires durant l'été et 31 % déclarent avoir perdu au moins un quart de leur chiffre d'affaires pendant les incendies. Les cafés, hôtels et restaurants figurent parmi les secteurs les plus touchés, avec 90 % des établissements interrogés faisant état d'un impact sur leur activité.

Face à cette situation, Bordeaux Métropole a décidé d'agir pour accompagner les petites entreprises fragilisées, préserver le tissu économique de proximité et soutenir la continuité de leurs activités.

« Les incendies de cet été ont durement touché notre territoire et leurs conséquences ne se sont pas arrêtées avec l'extinction des flammes. Derrière la baisse de fréquentation touristique, ce sont des commerçants, des restaurateurs, des hôteliers et de nombreux entrepreneurs qui ont vu leur activité fragilisée. Avec ce fonds exceptionnel de 6 millions d'euros, Bordeaux Métropole prend ses responsabilités : apporter une réponse concrète et rapide à celles et ceux qui font vivre notre économie locale. Notre priorité est de ne laisser aucune petite entreprise éligible seule face aux conséquences économiques de ces incendies. » commente Thomas Cazenave, président de Bordeaux Métropole

Des aides pouvant atteindre 5 000 euros par établissement

Ce dispositif s'adresse aux entreprises implantées dans l'une des 28 communes de Bordeaux Métropole, dont l'activité dépend directement ou partiellement du tourisme et qui ont subi une baisse significative de leur chiffre d'affaires. Pour être éligibles, les entreprises doivent notamment :

- Employer moins de 20 salariés en équivalent temps plein et compter moins de quatre établissements actifs sur le territoire métropolitain ;
- Exercer une activité entrant dans le périmètre du dispositif ;
- Accueillir du public ou disposer d'un local commercial ou professionnel, à l'exception des activités de transport et de guides touristiques ;
- Justifier d'une perte de chiffre d'affaires d'au moins 20 % en juillet et/ou août 2026, par rapport à la période de référence retenue.

Le montant de l'aide est adapté à la situation de chaque établissement :

- 1 000 € pour les établissements sans salarié ;
- 2 500 € pour les établissements employeurs, auxquels s'ajoutent 500 € par équivalent temps plein ;
- 5 000 € maximum par établissement.

Dans tous les cas, l'aide ne pourra excéder 75 % de la perte de chiffre d'affaires mensuelle retenue. Les entreprises disposant de plusieurs établissements éligibles peuvent déposer une demande distincte pour chacun d'entre eux.

Une plateforme accessible jusqu'au 31 décembre 2026

Les entreprises concernées peuvent déposer leur dossier directement sur la plateforme de démarches en ligne de Bordeaux Métropole. La procédure, accessible en une vingtaine de minutes, permet aux entreprises de renseigner les informations relatives à leur activité, de déclarer leur perte de chiffre d'affaires et de transmettre les justificatifs nécessaires à l'instruction de leur demande.

Les aides seront attribuées après examen des dossiers, dans la limite des crédits disponibles et selon leur ordre d'enregistrement. Les entreprises ont jusqu'au 31 décembre 2026 à minuit pour déposer leur demande complète.

Informations pratiques

- Dépôt des demandes : jusqu'au 31 décembre 2026, minuit.
- Démarche en ligne : bordeaux-metropole.fr – Fonds de soutien aux entreprises du tourisme
- Renseignements : entreprise@bordeaux-metropole.fr

Contacts presse

Bordeaux Métropole

Virginie Bougant – 06 27 52 48 69 – vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles – 06 61 80 61 23 – m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr